APPLICATION

Cultures	Doses en L/ha	Nombre d'application	Délais avant récolte (DAR)	ZNT / culture (en mètre)	DRE (en heure)
Vigne : cultures installées et pépinières	**8**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Arbres fruitiers : pommier, poirier, pêcher, prunier, abricotier, cerisier, cultures installées et pépinières	**8**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Kiwi : cultures installées	**8**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Cassis	**8**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Céréales d'hiver, blé tendre, blé dur, orge, escourgeon, avoine, seigle et triticale	**1**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Colza d'hiver	**0,4**	1 appl. par an	non fixé [3]	**5**	**6**
Lupin d'hiver et de printemps [2]	**0,8**	2 appl. par an	100 jours	**5**	**6**
Ail, oignon et échalote	**2**	application un an sur deux, au maximum	non fixé [3]	**5**	**6**
Poireau	**2**	application un an sur deux, au maximum	100 jours	**5**	**6**
Melon	**2**	application un an sur deux, au maximum, sur le passe-pied	45 jours	**5**	**6**
Asperge	**4**	1 appl. par an	28 jours	**5**	**6**
Chicorée Witloof	**0,8**	1 appl. par an	120 jours	**5**	**6**
Arbres et arbustes d'ornement : plantations et pépinières	**4**	1 appl. par an	Non concernés	**5**	**6**
Bulbes d'ornement : tulipe et glaïeul iris et muguet	**1,5** **2**	1 appl. par an	Non concernés	**5**	**6**
Plantes aromatiques : origan et romarin sarriette vivace et thym	**1,5** **2**	1 appl. par an	30 jours	**5**	**6**
Cultures porte-graines mineures : Potagères : poireau, ciboulette, ciboule Chicorée Witloof Graminée fourragère : Ray-grass	**2** **0,8** **0,8**	1 appl. par an	Non concernés	**5**	**6**

En cas d'application fractionnée, ne pas dépasser au total la dose maximale autorisée par culture.
[2] Pour le lupin, en cas d'application fractionnée, ne pas dépasser la dose maximale totale de 1 L/ha.
Respecter les stades et les périodes d'application recommandés sur la culture. (Voir étiquette).
[3] Délai avant récolte (DAR) en jours : non fixé. Respecter les stades et les périodes d'application recommandés sur la culture. (Voir étiquette).

Cent7™
HERBICIDE

Cent7™ : Suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC), contenant 125 g/L de Isoxaben*. AMM N° 8400528 - Dow AgroSciences SAS. Attention, EUH208, EUH401, H410.
Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S. 371 rue Ludwig Van Beethoven 06560 Valbonne.
N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0 800 470 810
® ™ : Marque de The Dow Chemical Company ('Dow') ou d'une société affiliée. * Substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.
Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com.

Dow AgroSciences — *Solutions for the Growing World®*

**Solutions pour un monde en croissance* Décembre 2015

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Cent7™
HERBICIDE

MULTICULTURES

Dow AgroSciences — *Solutions for the Growing World®*

**Solutions pour un monde en croissance*

Cent7™

HERBICIDE

Fiche Technique

5 BONNES RAISONS D'UTILISER Cent7™

1. **Cent7™** est sélectif pour une utilisation en pépinières, jeunes plants et cultures installées.
2. **Cent7™** possède une longue durée d'action permettant de contrôler les levées échelonnées des adventices.
3. **Cent7™** a un large spectre : véronique, pensée, coquelicot, matricaire, amarante, chénopode, morelle …
4. **Cent7™** est un antigerminatif à mode d'action différent pour alterner et prévenir les inversions de flores.
5. **Cent7™** est compatible avec la plupart des foliaires du marché.

UN MODE D'ACTION UNIQUE

AGIR PLUS TÔT

C'est l'originalité de l'isoxaben qui agit sur les plantules en cours de germination. Il perturbe la croissance et la division cellulaire et empêche la levée des adventices.

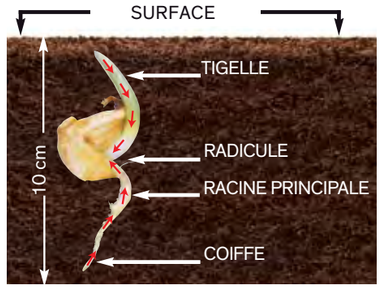

photo Plichet

- Absorption par les radicules et tigelles.
- Inhibition du développement de la plantule.
- Efficacité dans les premiers centimètres du sol.

AGIR PLUS LONGTEMPS

La longue durée d'action du **Cent7™** permet le contrôle des levées échelonnées des adventices.

AGIR PLUS EFFICACEMENT

L'isoxaben de par son mode d'action original, permet un excellent contrôle de dicotylédones résistantes à d'autres herbicides. L'isoxaben est très faiblement soluble et résiste au lessivage.

UN VASTE CHAMP D'ACTIVITÉ SUR DICOTYLÉDONES

	8 L/ha		8 L/ha
Amarante réfléchie		Morelle noire	
Arroche étalée		Mouron des oiseaux	
Capselle bourse à Pasteur		Pissenlit dent de lion	
Carotte sauvage		Plantain lancéolé	
Chenopode blanc		Pourpier maraîcher	
Crépis à feuilles de pissenlit		Ravenelle	
Crépis de Nîmes		Renouée des oiseaux	
Crépis fétide		Renouée liseron	
Erigeron du Canada		Renouée persicaire	
Fumeterre officinale		Roquette blanche *(diplotaxis erucoïdes)*	
Geranium *sp.*		Seneçon commun	
Laiteron maraîcher		Stellaire	
Laiteron rude		Vergerette du Canada	
Lamier pourpre		Veronique *sp.*	
Mercuriale annuelle			

Efficacité : ≥95% | Efficacité: 85% - 94% | Efficacité: 70% - 84% | Efficacité : < 70%

Cent7™ n'est pas efficace sur les adventices pluriannuelles, vivaces et ligneuses ainsi que sur les adventices déjà germées.
La persistance d'action varie entre 2 et 5 mois, selon la dose utilisée, la période d'application.
Cent7™ doit impérativement être utilisé en prélevée des adventices sensibles.

Cent 7™

HERBICIDE

Recommandations d'utilisation

VIGNE ET VERGERS

Cent 7™ s'applique généralement entre janvier et fin avril/mai, afin de bénéficier des pluies.
Pour une efficacité optimum il est conseillé de traiter sur un sol humide.

PLANTATIONS DE L'ANNÉE : PÉRIODE D'APPLICATION

Type de cultures	Plantation	Traitement
Arbres fruitiers racinés	Hiver à fin avril	Dès la plantation, jusqu'à fin mai
Vigne plants racinés	Hiver/printemps	Dès la plantation • Utilisation possible en plein
Vigne plantation en pot	Fin printemps/été	Dès la plantation, en plein ou en localisé en positionnant le produit avec un arrosage juste après l'application
Cassis	Hiver/printemps	Dès la plantation

VIGNES OU VERGERS ADULTES

Cent 7™ peut s'utiliser dans le cadre d'un programme ou d'une association, visant à renforcer son efficacité sur graminées ou avec un herbicide de postlevée afin de détruire la flore présente.

VIGNES ENGAZONNÉES

Cent 7™ peut être utilisé au printemps ou en automne, dans les vignes engazonnées en graminées, à la dose de 0,4 L/ha en post-semis-prélevée ou à la dose de 0,5 L/ha dès le stade 2-3 feuilles des graminées. En entretien des enherbements existants, appliquer la dose de 1 L/ha.

Efficacité
Cent 7™ est doté d'une longue durée d'action. Il empêche la levée des principales dicotylédones annuelles. Au cas où des adventices seraient déjà levées au moment du traitement, associer un herbicide foliaire autorisé pour contrôler la flore présente.
En cas de risque de levées de graminées, il est possible d'associer à **Cent 7™** un herbicide de prélevée tel que **Surflan™**.

Important
Traiter sur un sol rappuyé, sans grosses mottes et sans couverture végétale.
Proscrire les utilisations sur des boutures ou des plants non racinés. Pour les utilisations en pépinières de vigne ou d'arbres fruitiers, attention aux cultures suivantes sensibles (crucifères, luzerne, cucurbitacées...) : consulter nos services techniques.

CASSIS ET KIWI

Les recommandations vigne et arboriculture sont extrapolables à l'utilisation sur cassis et kiwi.
Cent 7™ n'est pas autorisé pour les utilisations en pépinière et jeunes plantations de kiwi.

PLANTES AROMATIQUES

Cent 7™ s'utilise sur cultures installées d'origan et de romarin à la dose de 1,5 L/ha et de sarriette vivace et de thym à la dose de 2 L/ha.
En cas de fortes précipitations après l'application ou en sol filtrant des phytotoxicités peuvent être observées. Pour les recommandations d'emploi, consulter la notice spéciale, à demander à l'organisme chargé au niveau national du développement des cultures aromatiques.

ASPERGE

Cent 7™ est autorisé sur asperge en production et sur jeunes plantations.

Dans les parcelles en production **Cent 7™** s'utilise de préférence après le buttage d'hiver, avant la pose du paillage plastique et si possible sur un sol humide.
Il peut également être appliqué après la récolte, lors de la remise à plat.

- Respecter un délai suffisant entre le traitement et le paillage pour permettre un bon positionnement de l'herbicide dans les premiers centimètres du sol, par les précipitations.
- Dans les jeunes plantations, attendre que la griffe soit couverte par une couche d'au moins 15 cm de terre pour appliquer le produit.

Afin de désherber une flore très composite d'annuelles (graminées et dicotylédones), il est souvent nécessaire d'associer **Surflan™** et **Cent 7™**.
Dans ce cas, employer **Surflan™** à 6 L/ha et **Cent 7™** à 4 L/ha.

AIL, OIGNON, ECHALOTE

Cent 7™ est autorisé en post-plantation de l'ail, de l'oignon de bulbille et de l'échalote et en postlevée de l'oignon de semis.

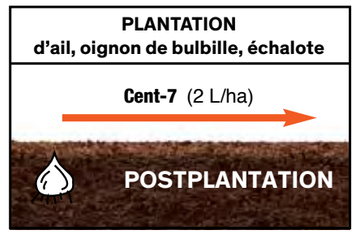

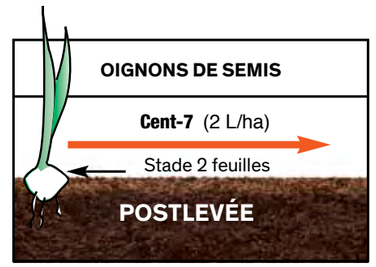

Cent 7™ doit être intégré dans un programme de désherbage qui prendra en compte les graminées ainsi que les adventices levées au moment du traitement.
Pour les cultures mises en place au printemps, prévoir une irrigation d'environ 10 mm pour positionner le produit.

Les cultures d'ail, oignon ou échalote traitées avec **Cent 7™** doivent être suivies d'une culture de céréales, de maïs ou de sorgho.

Cent7™

HERBICIDE

Recommandations d'utilisation

POIREAU

Cent7™ s'utilise en post-plantation du poireau à la dose, au stade crayon (4-5 feuilles) dans les 10 jours suivant la plantation. Il est recommandé de respecter un délai minimal de 2 jours entre la plantation et le traitement herbicide et d'irriguer juste après l'application pour positionner **Cent7™** dans les premiers centimètres du sol.

Cent7™ peut provoquer un léger tassement de la végétation, des brûlures ou des nécroses, voire une réduction foliaire. Ces symptômes sont le plus souvent transitoires.

Pour les limiter, respecter les recommandations suivantes :
- Appliquer **Cent7™** sur des plants correctement racinés, sains et non stressés.
- Réduire la dose à 1,5 L/ha en sol sableux filtrant.
- L'utilisation de **Cent7™** en pépinière ou en post-semis est fortement déconseillée.

Les poireaux traités au **Cent7™** doivent être suivies d'une culture de céréales, de maïs ou de sorgho.

MELON

Cent7™ s'utilise uniquement sur le passe-pied, avant la levée des adventices, au plus tard 10 jours après la plantation des melons de plein champ.
Une légère irrigation est conseillée après l'application.
Traiter en plein est strictement interdit.

Pour des raisons d'efficacité et de sélectivité, la terre des passe-pieds traitée avec **Cent7™** ne doit pas être utilisée pour le terrage des jeunes plants.

Les cultures de melon traitées au **Cent7™** doivent être suivies d'une culture de céréales, de maïs ou de sorgho.

CHICORÉE WITLOOF

Utilisation du stade 4 à 6 feuilles de la chicorée. **Cent7™** est le plus souvent utilisé en fractionné :
- deux applications à 0,4 L/ha chacune, avec un intervalle minimal d'une semaine.
- trois applications : dans un programme à dose réduite, **Cent7™** s'applique à partir du stade 2 feuilles de la chicorée à la dose maximale de 0,2 L/ha pour la première application.

La dose totale appliquée ne doit pas dépasser 0,8 L/ha.

Cent7™ s'utilise essentiellement dans un programme de désherbage pour améliorer l'efficacité sur crucifères, galinsoga, chénopode, séneçon, laiteron, en contrôlant les levées tardives.

Cent7™ doit être appliqué sur une chicorée en bon état végétatif, avec un feuillage sec et un sol rappuyé. Le peuplement de la parcelle doit être optimal. **Cent7™** doit être appliqué seul.
Les cultures sous bâche ne doivent pas être traitées au **Cent7™**. Pour les cultures sous bâche, attendre 8 jours après le débâchage pour traiter au **Cent7™**.

Il est possible de semer sans restriction toutes céréales et graminées fourragères.

BULBES D'ORNEMENT

Sur cultures de tulipes, tous les iris et les cormes de glaïeuls, **Cent7™** s'utilise en postplantation, lors du grossissement des bulbes en pleine terre, 10 à 20 jours après la plantation, avant la levée de la culture et en prélevée des adventices. Sur muguet, l'application de **Cent7™** est réalisée en postplantation ou sur une culture en place, avant la levée ou en postlevée de la culture, sur un sol propre.

Cent7™ doit être positionné dans la zone de germination des adventices. Il y a donc nécessité de pluie ou d'irrigation après traitement. L'utilisation de **Cent7™** sous serre est proscrite.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation de **Cent7™**, nous consulter.

Les cultures traitées avec **Cent7™** doivent être suivies d'une culture de céréales, de maïs. Toutes cultures de dicotylédones maraîchères ou florales sont déconseillées.

CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Pour toutes les conditions et précautions d'emploi de **Cent7™** sur les cultures de porte-graines (ray-grass, poireau, ciboulette, ciboule) se reporter aux recommandations de la FNAMS.

Les déchets de récolte et les sous produits de cultures porte-graines traitées avec **Cent7™**, ne doivent pas être utilisés pour l'alimentation humaine ou animale, sauf si **Cent7™** est déjà autorisé pour le désherbage de la même culture destinée à la consommation.

ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT, PLANTATIONS ET PÉPINIÈRES

Cent7™ est sélectif d'un très grand nombre d'espèces ornementales cultivées en pleine terre ou en conteneurs. Consulter notre document technique ou notre département Espaces verts et Jardins.

Cent7™ s'applique tout au long de l'année, que ce soit en période d'arrêt végétatif ou de pousse active.

Pour obtenir une efficacité maximale, traiter sur un sol propre et bien rappuyé. Les applications effectuées en période sèche, seront suivies d'une irrigation de 20 à 30 mm juste après l'application.

Ne pas traiter sur boutures en sec non racinées, ainsi qu'en post-semis-prélevée des espèces ornementales ou forestières.

Attention aux cultures suivantes sensibles (crucifère, luzerne…).
Consulter notre service.

Ne pas traiter sous serres, tunnels, abris…